

## **Compte rendu du conseil municipal**

**07 avril 2016**

Etaient présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF :  
Mme BREBANT Laurence qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis.  
M. MACAIRE Didier qui a donné procuration à M. HUTTE Laurent.

-----  
Le compte rendu de la séance du 25 février 2016, apporte des observations.

Mme DUBIEF Martine proposait de refaire les baux de fermage, elle ne posait pas une question sur la faisabilité.

### **\*Personnel communal**

Le maire lors du précédent conseil municipal avait annoncé qu'un agent du secrétariat avait été promu au grade de rédacteur par voie de promotion interne. L'arrêté du Centre de Gestion a promulgué la liste d'aptitude suite à la CAP (Commission Administrative Paritaire) du 12/02/2016. Mme DUBIEF Martine interpelle le maire pour avoir plus de précisions sur le grade et la catégorie. Les informations avancées par le maire ne correspondent pas à celles qu'elle détient. Le conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la création d'un poste de rédacteur

Dans la mesure où l'agent exerce depuis le 01/04/2014 les fonctions en cohérence avec le cadre des emplois des rédacteurs territoriaux, il est proposé de créer le poste et de procéder à la nomination dudit agent. Il est acté la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour : 17                      contre : 0                      abstention : 0

### **\*Convention cinéma 2016**

La convention tripartite qui lie l'UDMJC 21, la commune de Losne et le Comité des Fêtes de Losne est arrivée à expiration. La participation financière de la commune reste pour sa part inchangée par rapport à 2015 et s'élève à 980.40 € soit 0.60 € par habitant pour l'année 2016.

Le maire informe qu'il s'est rendu avec le président du Comité des Fêtes à une réunion de l'UDMJC qui s'est déroulée le 17 mars dernier à DIJON (Côte d'or). Divers points ont été évoqués au cours : un taux de fréquentation en baisse ainsi que des problèmes financiers. En effet, l'UDMJC doit faire face à un déficit évalué à 21000 €. L'UDMJC projette de revoir le prix de la place de cinéma à hauteur de 0.50 € d'augmentation par spectateur. Il est rappelé que le tarif des places de cinéma n'a subi aucune évolution depuis 2002. De plus, seule la subvention allouée par le Conseil Départemental continue de profiter à l'UDMJC, l'Etat n'apportant plus sa contribution.

Pour le secteur de Losne, la fréquentation est en baisse mais reste malgré tout stable. Le type de projection influe énormément sur cette dernière. Chaque centre fait un choix parmi quatre ou cinq films proposés. Ce qui explique que les films à l'affiche peuvent différer d'un centre à l'autre. Le maire rappelle que la réunion du Comité des Fêtes aura lieu mardi 12 avril 2016 à 18h. Il invite les membres du conseil à assister à cette dernière afin qu'ils trouvent réponse à leur questionnement sur le choix des films.

Le maire après avoir sollicité l'assemblée est autorisé à signer le renouvellement de la convention cinéma pour 2016 avec l'UDMJC 21.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

#### **\*Frais d'élections régionales**

La préfecture a adressé le montant de sa participation pour les deux tours des élections régionales. Le montant alloué à la commune de Losne s'élève à 295 €. Le Conseil Municipal décide d'attribuer ladite somme aux deux secrétaires à raison de 147.50 € chacune.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

#### **\*Remboursement du CNAS**

La commune en tant qu'adhérente au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) paie une cotisation annuelle. Le CNAS, en tant que comité social propose aux agents de la collectivité divers avantages sur les locations de vacances, acquisition de chèques vacances...

Le montant de la participation communale est calculé sur la base d'un pourcentage de la masse salariale. L'appel de cotisation s'effectue en début d'année civile. La régularisation des comptes intervient en fin d'année.

Le CNAS a adressé à la commune un chèque pour le remboursement d'un trop perçu sur 2015. Le montant de ce dernier s'élève à 162,97 €. Le maire peut procéder à l'encaissement du chèque

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

#### **\*Frais de bornage**

Mme Simone COINDREAU avait fait réaliser dans la perspective d'une vente, le bornage de sa propriété sise 45 rue du paradis pensant être propriétaire des parcelles. Du fait que les terrains sont propriétés de la commune, Mme COINDREAU sollicite le remboursement des frais de bornage par la commune soit la somme de 1150€ HT. Le conseil municipal décide à

l'unanimité de ne pas donner suite à la requête de Mme COINDREAU Simone. Il charge le maire d'informer cette dernière de la décision prise. Le Conseil municipal appuie sa décision sur le fait que Mme COINDREAU Simone en tant qu'occupante des parcelles communales n'a jamais payé de location sur ces dernières.

Mme DUBIEF Martine prend la parole pour apporter une critique concernant le fait que les parcelles aient été louées au lieu d'être vendues au nouveau propriétaire.

Les services des Domaines seront contactés pour évaluer la valeur vénale des parcelles portant le bâti, afin que celles-ci soient proposées à la vente au nouveau propriétaire. Un contrat de location des parcelles a été conclu entre la commune et le nouvel acquéreur du bâti.

Pour : 0

Contre : 17

Abstention : 0

### **\*Droit de préemption**

Le maire informe que trois dossiers de demande d'intention d'aliéner sont parvenus en mairie. Il s'agit de l'immeuble sis 25 rue Nationale acquisition par Colruyt France, une habitation sise au 16 rue de la Mare pour une contenance de 1520 m<sup>2</sup> et une habitation située 7 rue de la Croix Girard pour une contenance de 700 m<sup>2</sup>. M. le maire décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les biens référencés ci-dessus.

### **\*Travaux du foot**

Des devis sont parvenus en mairie pour des travaux dans les vestiaires du foot ( remplacement des pommes de douches et l'acquisition de matériel (arroseur). Différents devis avaient été sollicités. Les communes de Saint Jean de Losne , de Saint Usage ainsi que Losne ont retenu dans le cadre du remplacement à l'identique des pommes de douches, l'entreprise GAUTHIER Père et fils ( SAINT JEAN DE LOSNE) pour un montant de 1429.20 € TTC. Pour l'acquisition de l'arroseur, Le Conseil Municipal de Losne ainsi que les communes de SAINT JEAN DE LOSNE et SAINT USAGE retiennent la proposition commerciale de la société BRAZEY MOTOCULTURE (BRAZEY EN PLAINE) d'un montant de 4 778 €HT

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### **\*Réfection salle de classe**

Des devis ont été demandés auprès d'entreprise de peinture pour la réalisation des travaux de la salle de classe de Mme GIANNINI pendant la période estivale. Parmi, les trois propositions, le conseil municipal décide de retenir, bien que ce dernier ne soit pas le moins disant, l'entreprise BERNARD Damien (LOSNE), pour un montant de 5 591,40 € TTC. M. BERNARD, autoentrepreneur est non assujetti à la TVA. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise locale.

Mme DUBIEF Martine demande les dates de congés des employés communaux. Jusqu'à présent, les ouvriers se chargeaient des travaux de peinture dans les bâtiments. les dates de congés d'été des employés ne donnent pas la possibilité d'une réalisation de fin de chantier au 19/08/2016.

Mme DUBIEF Martine souhaite que soit noté qu'elle est contre le fait que les travaux soient réalisés par une entreprise.

## **\*Questions diverses**

### **-Expérimentation sur les horaires des Nouvelles Activités Périscolaires**

La communauté de Communes « Rives de Saône » qui a délégué pour organiser et animer les Nouvelles Activités Périscolaires sur Losne, souhaite mener une expérimentation d'aménagement des horaires à savoir une ½ journée par semaine soit 3h. Cet horaire devrait permettre une meilleure gestion des contrats des encadrants et des activités proposées.

### **-Conseil de l'école maternelle**

Mme GAUTHERON Christiane donne le compte rendu du conseil d'école maternelle qui s'est tenu le 29 mars 2016. Un bilan des activités du premier semestre a été réalisé. Le guide « vigilance attentats » a été présenté ; Il s'agit de préparer les élèves et le corps enseignant à se protéger en cas d'attaque terroriste. Le guide présente les comportements individuels et collectifs à tenir en cas de menace. La liste des projets à venir a été dévoilée.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2016-2017 en école maternelle se dérouleront les 2 et 3 juin 2016. Une réflexion sur la rédaction d'une charte des dérogations a été menée par la commission réunissant le maire et les délégués de parents d'élèves. Les cas dérogatoires avancés : parents travaillant sur la commune, nourrice sur la commune (un justificatif sera à fournir) et maintien de la fratrie. Les dérogations seront accordées par années scolaires. La scolarisation des tout-petits donnera priorité aux parents habitant Losne.

### **-Commission sport**

Mme PAGEAUT Annie fait le compte rendu de la commission sport qui s'est tenue à SEURRE le 04/04/2016. L'ordre du jour portait sur la tarification de l'espace aquatique de Seurre pour la saison 2016 et la construction du nouveau bâtiment sis à Echenon, qui devrait accueillir l'activité boxe, gym et judo. La nouvelle construction ne sera pas rattachée au bâtiment du COSEC (ECHENON). Sa surface sera de 700 m<sup>2</sup> avec les vestiaires communs. Le coût estimatif des travaux s'élève à 1,1 M d'€ HT. La consultation pour la maîtrise d'œuvre débutera en juin prochain.

La piscine de SEURRE ouvrira du 2 juillet au 28 Août 2016. L'activité natation scolaire reprendra du 6 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Mme PAGEAUT dresse le bilan de 2015, 5 530 tickets adultes ont été vendus et 5 511 tickets pour les 6- 18 ans. la gratuité est maintenue pour les enfants de – 6 ans accompagnés d'un adultes. Par contre, pour les enfants de centre de loisirs hors territoire, les enfants paient l'entrée quelque soit leur âge. Une réflexion est actuellement menée pour mettre en place un système qui permettrait de localiser le lieu de résidence des usagers. En 2015, la piscine de Seurre a été fréquentée par des habitants ne résidant pas sur le territoire Rives de Saône. Le recrutement des agents pour la saison 2016 est actuellement en cours.

### **-Bien vieillir en côte d'Or**

Mme PAGEAUT Annie s'est rendue à l'invitation du Conseil Départemental pour une réunion dont le thème était « bien vieillir en Côte d'Or ». D'ici à 2030, il y aura 33 000 personnes de plus de 60 ans de plus qu'aujourd'hui. La Côte d'or compte 82 EPADH

médicalisés. Un schéma départemental sur le vieillissement en Côte d'Or est actuellement en cours de réalisation.

-Commission environnement

M. Guy AMIOT a assisté à la commission environnement. La question des plates formes de déchets verts a été à l'ordre du jour. Le président de la commission a lu le courrier de M. le maire de Losne concernant l'entretien de la plate- forme et de la rédaction d'une convention sur les modalités d'utilisation du site .Il faut savoir que l'espace de Losne destiné à recevoir les déchets verts est considéré comme sauvage puisqu'aucun acte ni règlement ne régissent le lieu. De plus, le site ne répond pas aux normes qui exigent la récupération des jus et la présence d'un bac de rétention. La sécurité alentours n'est pas assurée. Le problème est que les usagers ne respectent plus le lieu et la plate-forme nécessiterait un agrandissement. Il faut absolument revoir les modalités d'utilisation et d'accès au lieu avec Rives de Saône.

M. AMIOT Guy soulève un autre problème, celui du ramassage des objets encombrants qui devient catastrophique. Les habitants de la commune déposent « tout et n'importe quoi ». Il est rappelé que le service proposé gratuitement aux habitants à l'initiative de la commune ne collecte ni le verre, ni les plastiques. Des bacs jaunes ont été distribués aux habitant pour la collecte des plastiques, des emballages ... .Les bouteilles et canettes en verre doivent être déposées dans les bennes à verre prévues à cet effet.

M. AMIOT Guy a assisté à la réunion de l'association « Roses espoirs ». Le bilan de la dernière marche qui s'est déroulée sur Brazey en Plaine est très positif avec la participation de 600 personnes. Une marche de 12 km est prévue prochainement sur le territoire de la commune du Chatelet.

Le 3<sup>ème</sup> adjoint a participé à la manifestation qui s'est tenue à Dijon concernant la fermeture du guichet SNCF de Seurre.

-Maison sis 14 rue Nationale

M. le maire a rencontré l'architecte des Bâtiments de France pour connaître la position de ce dernier suite au refus du permis de démolir de M. Yaldiz. L'architecte a argué le fait que la démolition ne comportait pas de projet de reconstruction et qu'aucune dent creuse ne peut être concédée dans le périmètre d'un bâtiment classé. M. YALDIZ doit déposer un nouveau projet.

-Contrôle des archives communales.

Le service des archives départementales a contrôlé en date du 23 mars dernier, les archives de la commune de Losne et les locaux destinées à ces dernières. Le contrôleur a fait des compliments en ce qui concerne la tenue des documents et leur classement. Le maire remercie la secrétaire Mme LABRUERE Emilie et le 4<sup>ème</sup> Adjoint Mme PAGEAUT Annie pour le travail réalisé.

-Terrain de pétanque

Le maire informe qu'il a songé à créer un terrain de pétanque vers la salle des fêtes dans le prolongement de l'aire de jeux. Le conseil municipal accepte la proposition de M. le maire. Mme PAGEAUT Annie craint que le terrain de pétanque soit positionné trop près des jeux. Il faudra installer un panneau avec l'inscription « réservé aux adultes »

-Terrain MAIROT.

Le maire informe que les consorts Mairot lui refusent l'accès à la parcelle AB n° pour la réalisation de sondages du sol. La CCI doit rencontrer les gérants du garage pour connaître la viabilité du fonds de commerce ; Il faudrait que la commune se renseigne pour connaître les éventuelles possibilités qui se présenteraient pour conserver le garage à son emplacement actuel.

-Cubage des lots de bois.

La commission des bois souhaite que les lots d'affouages soient terminés au 1<sup>er</sup> mai 2016. le cubage des lots de bois aura lieu le 14 mai 2016

-Réunion GEMAPI.

Issu de la loi NOTRe, la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des risques) porte sur le transfert obligatoire en 2020 de la compétence eau aux communautés de communes. Les syndicats des eaux seront transférés de plein droit aux Communautés de communes. Les syndicats des eaux actuels deviendront des syndicats mixtes du fait de leur appartenance à un EPCI (Etablissement Public de coopération intercommunale). Cela va engendrer une réorganisation complète de la gestion. Une commission consultative sera créée en amont.

-BIODEP

Le maire a été destinataire de la convention BIODPEP concernant l'épandage des boues signée entre le syndicat des eaux du pays losnais et BIODPEP

-Défibrillateur.

Le conseil municipal propose de l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur au terrain de foot. Les communes de Saint Jean de Losne et Saint Usage seront concertées.

-Déneigement du Pont de Saône

Le maire avait été interpellé lors de la séance du 25 février par M. Laurent HUTTE concernant le déneigement du pont. Un courrier a été adressé à M. le Président du Conseil Départemental. La réponse donnée par ce dernier pose le problème des effectifs des agents techniques du département mais il propose à la commune de réaliser les travaux de déneigement des trottoirs du pont ; Le conseil départemental s'engage à fournir le sel de déneigement. La commune de Saint Jean de Losne a été informée de la réponse du Conseil Départemental. La signature d'une convention tripartite sera proposée aux services du département

-Barrière Ancienne Route de Seurre.

La commune est dans l'attente de plusieurs réponses de DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) de la part des gestionnaires de réseaux. Dès le retour de ces dernières, la pose de barrière sera effective.

-PLUi du grand Dole

Le maire fait part de la délibération reçue, en copie, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant un projet de création d'un plan local d'urbanisme intercommunal. En tant que commune limitrophe du Jura, la commune de Losne peut porter des remarques ou des observations lors de l'enquête publique.

-Commémoration du 8 mai.

Le maire sollicite l'ensemble des conseillers pour l'organisation de la commémoration du 8 mai.

Séance levée à 23 h50

Le Maire

L.LHUISSIER